


LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Objet et caractéristiques	Bénéficiaire
1	Aménagement de carrefour 518 m ²	Commune



Révision allégée n°1 du PLU



>> Pièce 3 : Document graphique de zonage
Partie Nord-Est

> Février 2023



- Limite de zone ou de secteur
- Emplacement réservé
- Zone identifiée à risque d'inondation
Identifiée au titre de l'article R.151-34 du CU
- Secteur dans lesquels les constructions et installations
nécessaires à la mise en valeur des ressources du sous-sol
peuvent être admises conformément à l'article R.151-34 du CU
- Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de
Programmation (OAP)
- Bâtiment identifié comme pouvant changer de destination,
conformément à l'article L.151-11 du CU, après avis de la
Commission Départementale de Protection des Espaces
Naturels, Agricoles et Forestiers
- Element de paysage à préserver au titre de L.151-23 du CU
- Marge de recul 75m art. L.111-6 du CU